Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200059111-20260910-DL2026-120-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026

Rives -en- Seine

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 10 septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
4 septembre 2026

Date de publication,
15 septembre 2026

Date de signature,
17 septembre 2026

Nombre de conseillers,
En exercice 29
Présents 26
Votants 29

Étaient présents :
Mme Lisa AUBERT, Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, Mme Dominique LEPEME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Étaient excusés, ont donné procuration :
M. Mario CIVES (pouvoir à M. Jacques LEBAS), M. Thierry DUPRAY (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), M. Morgan LEGRAND (pouvoir à M. Alexandre VOIMENT)

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-120	**Convention tripartite de partenariat Exploitation d'un petit train touristique**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du développement de l'offre touristique du territoire de Rives-en-Seine et de la valorisation du patrimoine local, Caux Seine Normandie Tourisme (CSNT), la commune de Rives-en-Seine et la société En'Train Évènements souhaitent collaborer afin de proposer des balades commentées en petit train touristique, durant la saison estivale 2027, sur le territoire de Rives-en-Seine.

Monsieur le Maire précise que la convention porte sur cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2027 et que, pour la prochaine saison touristique, la période d'exploitation du petit train est fixée du 27 juin 2027 au 19 septembre 2027 inclus.

Pour les saisons 2028 à 2031, les périodes d'exploitation, circuits, horaires, points d'arrêt et éventuelles évolutions seront définis par avenant annuel signé entre les parties au plus tard soixante (60) jours avant le début de chaque saison.

Il convient donc de conclure une convention tripartite entre CSNT, la commune de Rives-en-Seine et la société En'Train Évènements pour définir les modalités de partenariat entre les parties et ce, dans le cadre de l'exploitation d'un petit train touristique sur le territoire de Rives-en-Seine.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales rassemblée en plénière le 2 septembre 2026 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200059111-20260910-DL2026-120-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026

Considérant que cette opération a pour objectif de contribuer à l'animation touristique du territoire, de faciliter les déplacements des visiteurs et de renforcer l'attractivité de la commune et de ses sites touristiques ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention tripartite de partenariat ;
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à la signer ainsi que les avenants.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien CORITON

COMMUNE DE RIVES-EN-SEINE (SEINE-MARITIME)

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET